boissons enivrantes. Il faut des auberges et des maisons publiques pour la réception et le logement des voyageurs et autres; mais de ce qu'on doit donner à manger aux gens, s'ensuit-il qu'on doive leur verser à boire, un poison mortel? Que les autorités voient à cela, le mal est sérieux, il est évident qu'il faut agir, sans plus tarder; la responsabilité qu'encourraient ceux à qui il appartient de mettre la main à l'œuvre, serait terrible, s'ils le faisaient avec faiblesse et indécision. Que personne ne recule et ne refuse de faire ce qui doit être fait, sous le misérable prétexte que les gens sages sont tempérans, et que de l'abolition des licences, résultera la diminution du revenu public! Comparativement, il est d'une importance minime que le revenu diminue, mais ce qui intéresse éminemment la société toute entière, c'est que l'on voie régner l'ordre, la moralité, l'obéissance aux lois, et par conséquent, qu'il y ait une coopération universelle à faire fonctionner un bon gouvernement: ce résultat intéresse également, les gouvernans et les gouvernés.

Quant à la question pratique de savoir si, la tempérance totale régnait universellement, et que pour y parvenir, l'on n'accordât plus à l'avenir aucune licence aux aubergistes pour vendre des liqueurs fortes, le revenu public en serait notablement affecté, il est évident que si, d'un côté, l'on recevait moins, de l'autre on dépenserait beaucoup moins, pour affectuer par des poursuites, des convictions, et des châtimens, ce qu'on accomplirait si facilement et si promptement au moyen de la tempérance et de la moralité qu'elle produit. Opposât-on de plus, que le refus d'accorder des licences, ferait un tort sensible à des centaines d'individus, il est facile de répondre que la perte ne serait d'aucune conséquence puisqu'au lieu de continuer à verser à boire, des boissons qui sont pour le peuple, un véritable poison, ils mettraient leur énergie et leur savoir faire, à de meilleurs moyens d'industrie, et se referaient en peu de tems, si toutefois, ils avaient souffert. Mais après tout, dûssent-ils en souffrir, leur perte pourra-t-elle, devra-t-elle entrer en comparaison, avec l'avantage qui adviendra à la société en général, et à chaque individu par conséquent, de la mise en exécution, de la mesure proposée!

Pour être nouvelles, les suggestions qui précèdent, n'en mériteraient peut-être pas moins, de votre part, une attention sérieuse et éclairée. Quelque soit la conclusion à laquelle vous arriviez sur cette question vitale, prononcez vous, messieurs; vous représentez le District, il est de votre devoir, et c'est votre droit, de faire entendre votre voix. Le mal n'est pas propre qu'à notre ville, les campagnes en sont, plus ou moins atteintes. Il menace de s'étendre et s'acclimater partout; et s'il n'est rien fait pour l'arrêter, l'arracher même, la cause sacrée de l'éducation, celle qui intéresse profondement le pays entier, en souffrira, l'immoralité se répandra de plus en plus le désordre prevaudra, les lois seront un sujet de division, les influences bienveillantes deviendront illusoires; de là, la force brutale, et la nécessité des prisons et des pénitentiaires comme moyens impuissans de prévention, et par contre-coup le peuple s'enfonçant de plus en plus dans la fange.

Le serment que vous avez prêté, est si imposant, et la phraséologie en est si remarquable, vos obligations et la responsabilité qui s'y rattache, sont si clairement définies et tracées, qu'il est inutile de vous en entretenir au long. Les exigences de l'engagement solennel que vous avez pris, qui sont parfaitement d'accord avec tous les principes de la vérité, de la justice, de la bienveillance et du bon sens, vous indiqueront toujours, la seule route que vous avez à suivre, et le seul mode que vous ayez à employer dans l'accomplissement de ce que les affaires demandera en cette vous, durant la session. Vous devez voir, d'un esprit impartial et attentif, tous les hommes, quelque soient leurs origines, leurs positions, leur religion, leur politique ou leur couleur; la seule distinction permises, est entre le coupable et l'innocent. Si d'un côté, vous ne devez accuser personne par envie, par haine ou par malice, de l'autre, vous ne devez laisser échapper personne, ni le soustraire à la formalité d'un procès, quelque soit son rang, élevé ou non, puissant ou faible, savant ou illetré, riches ou pauvres, si les preuves qui vous sont soumises, vous justifient de rapporter vraie l'acte d'accusation.

La présente session sera laborieuse. L'attention suivie et soutenue que vous ne manquerez pas d'apporter aux affaires qui vous seront soumises, et l'aide que vous recevrez, en toute occasion convenable de la part de la Cour et du Greffier de la Paix, si toutefois, vous en aviez besoin, vous faciliterait beaucoup dans l'accomplissement de vos devoirs; et lorsque vous aurez rempli votre tâche, il sera bien satisfesant pour vous-mêmes et le pays, de réfléchir que d'aussi graves intérêts auront été confies à des hommes intelligens, consciencieux et capables.

Un ancien duc de Praslin.—On lit dans un livre publié en 1789, sous ce titre: *La Correspondance interceptée*, les lignes suivantes: "1er mai 1784. Vous apprendrez avec un touchant intérêt le dévoûment de M. le duc de Choiseul (Praslin) et sa tendresse pour une femme digne de toutes les louanges Mme la duchesse succombait sous une maladie inconnue, et tous les médecins l'avait condamnée, lorsqu'enfin elle rendit le dernier soupir. Déjà le cercueil allait dévorer ce qui restait de tant de beautés, lorsque M. le duc veut revoir sa femme une dernière fois. En vain ses amis cherchent à calmer son désespoir, rien n'y fait, l'infortuné se jette sur ce corps insensible: "Ma femme! ma femme!" disait-il, et par ses larmes il rappelle sa femme à la vie. Elle renait, elle est sauvée! La ville entière célèbre, en ce moment, le triomphe de l'amour conjugal."

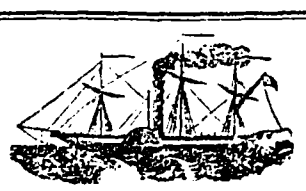

NOUVELLES D'EUROPE.

ARRIVÉE DU
CAMBRIA ET DU MISSOURI.

Le *Missouri* parti de Cherbourg le 1er octobre et le *Cambria* de Liverpool le 5, sont tous deux arrivés, le premier à New-York et l'autre à Boston. Le télégraphe électrique nous en avait donné la nouvelle mercredi. La malle anglaise est arrivée en cette ville hier matin. Nous renvoyons nos lecteurs pour les nouvelles à nos correspondances et à nos extraits.

CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES.

Londres, 4 octobre, 1847.

Le monde commercial, est frappé d'une panique generale, en voyant les faillites se succéder sans interruption. Lundi dernier c'est l'ancienne et puissante maison Cockerell & Cie dont Sir George Larpent est un des principaux membres, qui a suspendu ses paiements. Son passif s'eleve à £550,000. Cette faillite a été aussitôt suivie par celle de MM. Cockburn & Cie, Banquiers pour, dit-on, près d'un million sterling; Lyal & Cie, Londres £100,000; Perkins, Schlusher & Mullens £280,000; Try, Griffiths & Cie, £250,00; Birley, Corrie & Cie, Manchester, £200,000; Watson, McKnight & Cie, Glasgow, £200,000; Philipps & Cie, Londres, £150,000; Benusan & Cie, Londres, £150,000; J. Armstrong & Cie, Liverpool, £130,000; J. Guest & Cie, Manchester, £70,000; Starks & Tait, Manchester, £25,000, Wm. Atherton, New-Brighton £25,000, Wm. Steel & Cie, Liverpool £20,000, Wm. & Y. Tomlinson, Liverpool, £10,000 et une infinité d'autres maisons dont le passif n'est pas encore connu ou moins importantes. Pour clôre cette liste de désastres on annonce la banqueroute de deux des plus grands seigneurs de ce pays, les ducs de Buckingham et de Beaufort, dont le montant des dettes s'élève reunies à plus de £2,000,000 strg.

Vous pouvez croire qu'en présence de toutes ces faillites arrivant coup sur coup, la peur grossit encore les embarras de la situation. De telles catastrophes, bien qu'elles aient porté principalement, sur la spéculation des grains réagissent nécessairement sur l'ensemble du commerce et de l'industrie. Les affaires de tout genre s'en ressentent.

La manufacture du coton aura plus de peine à se remettre, et l'on dit déja que, par suite des suspensions de paiement de ces derniers jours, les districts d'exploitation des mines auront beaucoup à souffrir. Enfin on ne peut se dissimuler que la connaissance de tous ces sinistres va produire aux Etats-Unis une perturbation dont le contrecoup se fera sentir à son tour en Angleterre. Déjà, à la date du départ du dernier paquebot arrivé en Europe, la nouvelle des premières faillites, y avait causé de vives inquiétudes. Que sera-ce quand on saura que le désastre des maisons qui ont achetés des grains, est presque général?

L'état de l'Irlande, sans donner lieu à des pressantes alarmes, devient très menaçant pour l'hiver prochain. L'existence de la population n'est rien moins qu'assurée. La récolte des céréales a été marquée par une abondance vraiment providentielle; mais la pomme de terre, qui fait la base de la nourriture du peuple, va manquer pour la troisième année.

Q. P. O.

Paris, 29 septembre, 1847.

Une ordonnance royale, publiée lundi par le *Moniteur*, confère au duc de Dalmatie le titre de maréchal-général de la France. Une note insérée dans la partie non officielle rappelle que cette dignité fut conférée à Turenne en 1660, et à Villars en 1732, en récompense des grands services qu'ils avaient rendus. Certes, le maréchal Soult compte aussi de longs et brillants services, nul ne saurait le contester ni l'oublier, cependant le nouvel honneur accordé à sa vieillesse est l'objet d'assez vives critiques. L'opposition n'y voit qu'un hochet, qu'une satisfaction puérile donnée à une vanité insatiable, c'est aller jusqu'à l'injustice; toutefois cette réminiscence de l'ancienne monarchie n'a paru généralement ni heureuse ni opportune. Cette nomination est à l'intérieur le seul événement de la semaine; l'opposition continue ses banquets; le ministère se prépare à la session des Chambres qui, dit-on, seraient convoquées cette année pour le 6 decembre. La polemique sommeillerait donc encore quelque temps, à moins qu'un incident imprévu ne vienne la ranimer.

On se préoccupe du moment où le ministre des finances réalisera tout ou partie de l'emprunt autorisé par une loi de la session dernière. On disait que l'époque de l'adjudication serait fixée au retour du ministre à Paris. M. Dumon est revenu, et on annonce aujourd'hui que l'opération pourrait bien n'avoir lieu que dans les premiers mois de 1848. Nous croyons toutefois que rien n'est encore décidé à cet égard.

M. le duc d'Aumale est parti avant hier pour l'Afrique; il assistait la semaine dernière avec le Roi et toute la famille royale aux grandes manœuvres du camp de Compiègne. La cour est revenue à Saint Cloud, et c'est là que le nouveau gouverneur de l'Algérie a reçu les adieux et les derniers conseils de son père. Quant aux fêtes de Compiègne, ce qu'elles ont eu de plus remarquable c'est la réception de l'ambassadeur persan, qui a remis au roi ses lettres de créance, dans une audience solennelle, qui a assisté à toutes les revues et opérations qui ont eu lieu en présence de la famille royale.

Une grande incertitude règne sur la véritable situation d'Abd-el-Kader dans le Maroc. Il est certain aujourd'hui que son mouvement vers Taza avait pour objet de se rapprocher de deux tribus fidèles à sa cause, les Beni Hamed et les Hachem. Ces tribus remuantes preparaient un mouvement auquel l'ex-emir voulait donner les mains; mais les troupes de l'empereur l'ont prévenu et ses alliés au nombre de 12 ou 15,000 hommes ont été taillés en pièces, et exterminés dans une sorte de massacre général. Bien peu se seraient échappés. Quelques correspondances ajoutent que l'ex-emir, s'étant avancé au delà de Taza, a été lui-même défait par un corps de l'armée marocaine; d'autres nous autoriseraient au contraire à révoquer en doute même son entrée dans cette ville. La vérité est assez difficile à discerner au milieu de tous ces récits, la version la plus probable, c'est qu'après la défaite des tribus sur lesquelles il comptait, Abd-el-Kader a lui-même abandonné Taza et battu en retraite.

Les nouvelles du royaume des Deux-Siciles ne sont guère plus claires ni plus certaines. Le gouvernement lutte en ce moment contre une double insurrection, cela est incontestable; mais avec quel succès, voilà ce qu'il est très difficile de savoir. A Naples même, on ne sait pas exactement ce qui se passe en Calabre et en Sicile. On n'est pas fixé sur la force des insurgés, les uns l'exagèrent, les autres présentent l'insurrection *comme ne pouvant donner aucune inquiétude*. On parle d'un secours de la Russie, puis des démarches faites par l'Autriche pour obtenir, à travers les états du pape, le passage d'un corps d'armée destinés à secourir le roi de Naples qui, suivant d'autres, se croit assez fort pour venir seul à bout de cette double révolte, et comprimer par la terreur toute velléité d'insurrection dans sa capitale.

A Rome, dans la Toscane, dans le Piémont tout est à peu près tranquille; les manifestations bruyantes ont cessé; l'ordre n'a été gravement troublé nulle part. C'est là pour la cause des réformes une véritable et grande victoire. Nulle part on ne fait des vœux plus ardents qu'en France pour le succès de la glorieuse entreprise de Pie IX. L'archevêque de Paris vient, par un mandement remarquable, d'ordonner dans ce but des prières publiques dans toutes les églises de son diocèse.

Notre gouvernement, quoiqu'en en dise, n'est pas étranger à ces sympathies; mais il veut de sages et pacifiques réformes, il ne veut pas de révolutions, de bouleversements, et ils s'abstient de tout ce qui pourrait servir de prétexte, soit à ceux qui en veulent, soit à ceux qui rêvent de contre-révolutions. Son attitude et son langage ont mieux servi la cause du Pape que n'auraient pu le faire des declarations inutiles et une politique plus remuante. Le véritable moyen de soustraire le gouvernement du souverain pontife à toute intervention étrangère, c'était de s'abstenir soi-même. Nous le disions alors que la nouvelle de l'occupation de Ferrare jetait le trouble dans tous les esprits et l'evènement justifie nos prévisions.

Les journaux ont publié le texte d'une note du comte de Lutzow sur cette occupation. L'esprit de cette pièce était déja connu. L'Autriche invoque les traités de Vienne qui lui donnent le droit de tenir garnison dans les *places* de Ferrare et de Commacchio. Or qui dit *place* ne dit pas exclusivement *citadelle*, surtout quand la ville est fortifiée, mais la ville et la citadelle tout ensemble. La note relève la forme insolite dans laquelle a été faite la protestation du Légat; de tels actes ne se passent pas par devant notaire: l'auteur le termine en annonçant l'intention de la communiquer aux diverses cours auxquelles a été adressée la protestation du Legat. Le souverain pontife n'entend pas adhérer à ces prétentions et passer condamnation; mais il ne sera sans doute pas le premier à chercher un *casus belli* dans cette discussion toute diplomatique. Déja même on annonce ce matin qu'il propose une sorte de transaction. Les postes occupés récemment dans la ville par les Autrichiens seraient abandonnés par eux, mais pour être remis aux Suisses de l'un des régiments à la solde du pape et non aux gardes civiques. La nouvelle n'est peut-être pas bien sûre, mais ne fût-elle qu'une hypothèse, il serait encore permis d'y voir un indice de dispositions conciliantes.

Le duc de Lucques a définitivement quitté ses états. Il est en congé pour cause de santé et a remis le gouvernement, non aux mains du prince héréditaire, mais à la commission supérieure du conseil d'Etat. Il s'est retiré auprès du duc de Modène fort inquiet, dit-on, et fort désireux de trouver un prétexte pour appeler les Autrichiens à son secours.

En Suisse, la situation est toujours la même. Les grands conseils des cantons qui ont formé la majorité dans la dernière diète se montrent très disposés à voter les ressources nécessaires pour faire exécuter les résolutions fût-ce par la force; les cantons du Sonderbund semblent toujours décidés à la résistance. On s'est préoccupé de la visite faite dans cette occurrence à M. Ochsenbein par lord Minto, dont le voyage à Rome excite aussi quelque curiosité. Nous avons la conviction que la double mission du noble lord ne saurait avoir le caractère que certains journaux lui prêtent. On ne choisit pas de tels agents pour une mission dont l'objet serait d'attiser la discorde et de préparer une sorte de conflagration dont les instruments seraient les premières victimes; on agit alors dans l'ombre. Un journal a assuré que lord Minto avait fait entendre à Berne des conseils de paix; nous n'en avons pas été surpris, et nous sommes convaincus que son langage sera le même à Rome.

C'est le 12 octobre qu'est mort M. Coletti; nous ne pourons savoir encore quelles auront été à Athènes les conséquences immédiates de cet événement.

En Espagne, la grande question du moment c'est de savoir si Espartero profitera immédiatement du décret qui lui ouvre les portes de sa patrie et celles du Sénat. Les uns disent qu'il a promis de rester quelque temps encore à Londres et n'a été fait sénateur qu'à ce prix; d'autres assurent, au contraire, qu'il n'a rien promis; qu'il est en route pour Gibraltar. En attendant que nous sachions la vérité sur ce point, démentons les nouvelles qui faisaient voyager en France le général Narvaez; le général n'a pas quitté Madrid, où on s'est remis à parler de crise ministerielle.

De nouvelles agitations se sont produites en Portugal. Une lutte s'est engagée entre le maréchal Saldanha et M. Costa Cabral. Le premier a été nommé ambassadeur à Madrid, mais paraît ne devoir se rendre à son poste qu'après avoir rendu impossible le triomphe de son rival. Il y a vraiment quelques points sur la carte d'Europe où le gouvernement constitutionnel ne se recommande guère par ses résultats.

Q. P. O.

Grande-Bretagne.—Des faillites, des émeutes, des meetings d'ouvriers affamés ou de fabricants aux abois, voilà les nouvelles que nous apporte le courrier d'outre-Manche. En Ecosse la yeomanry, espèce de garde civique rurale à cheval, est intervenue pour réprimer des mineurs qui se plaignaient d'une diminution de salaire. Les ouvriers des filatures du Lancashire ont montré plus de sagesse que leurs confrères du Nord, *sans doute parce qu'ils ont affaire à* des maîtres plus traitables. Des résolutions prises par eux dans un meeting, tenu à Manchester, témoignent du bon accord qui règne entre ces deux classes. La principale a pour objet de demander que, si l'on se résigne à interrompre le travail, ce soit plutôt avant l'arrivée de la mauvaise saison, et pendant que les chômeurs peuvent trouver à s'occuper dans les champs et profiter pour se nourrir du bon marche des vegetaux. A Newcastle, une autre réunion a eu lieu qui a decidé l'envoi d'une députation au chancelier de l'échiquier pour appeler son attention sur la triste position que la crise financière fait aux districts houilliers. En Irlande, enfin, ce sont des fermiers, au nombre de 4,000, qui viennent de decider, à la suite d'un meeting convoqué dans le Tiperary, la formation d'une ligue pour se protéger réciproquement contre les propriétaires.

Irlande.—En réponse à une adresse de la corporation de Dublin, le comte de Clarendon, dans un discours plein de mesure et d'habileté, a conseillé aux Irlandais de s'en fier au gouvernement de la Grande-Bretagne du soin de leurs intérêts, sur lesquels eux-mêmes n'étaient pas bien d'accord. Les Irlandais ont paru d'autant moins touchés de ce conseil, que l'Angleterre a eu soin de les avertir que maintenant qu'ils avaient une loi des pauvres, il fallait qu'ils s'accommassent à *nager tout seuls*.

On prévoit pour l'hiver prochain une horrible détresse, parce que la plupart des propriétaires sont ruinés et qu'il n'y aura pas de travaux publics. De toutes parts donc on se prépare en Irlande non-seulement à faire face à la crise, mais à changer la situation normale du pays. Dans ce but une association s'est formée entre les fermiers du comté de Tipperary, au nombre de quatre mille, pour obtenir *fixité de la tenure* qui est admise dans l'Ulster. Cette fixité consiste en ceci, qu'un homme qui a obtenu possession de la terre comme tenancier en est propriétaire perpétuel, à la condition de payer le fermage primitivement fixé.

—A la suite de diverses allusions faites dans des *meetings* à Dublin et ailleurs sur l'opportunité de la formation d'un corps d'Irlandais qu'on enverrait au secours du pape, un grand nombre d'entre eux residant à Londres ont exprimé le désir de s'enrôler et ils se proposent de se réunir pour adresser une pétition à la reine à l'effet d'obtenir le consentement de S. M.

—Le *Great Britain* va être, dit-on acheté par une compagnie qui le destine à desservir la ligne de Liverpool à la Nouvelle-Orléans.

—Sa Majesté, à son retour d'Ecosse, n'a fait qu'un sejour de 14 heures à Buckingham Palace elle est partie mercredi à 10 heures du matin pour l'île de Wight avec le Prince Albert, le prince de Galles et la princesse Royale.

—On avait fait circuler dans le public l'annonce d'un mariage projeté entre le duc de Wellington et Miss Burdett Coutts. Cette nouvelle sa confirme et on lit dans l'*Observer* qu'il sera célébré prochainement. Les hommes de loi des futurs travaillent depuis plusieurs semaines à préparer les conditions de l'acte qui n'est point encore dressé à cause de quelques difficultés qui se sont soulevées touchant le partage des propriétés. Ces difficultés proviennent dit-on du duc qui ne consentirait pas à ce qu'une partie de la fortune de Miss Coutts revint à perpétuité, aux héritiers du titre du duc de Wellington, mais seulement aux descendants du marquis de Douro et de lord Wellesley. Après quelques pourparlers, les parties se sont enfin entendues.

—Les créanciers du duc de Buckingham ont fait saisir les tableaux, meubles, argenteries, vins, &c. qui se trouvent dans les diverses maisons et châteaux qui lui appartiennent. Les dettes du duc s'élèvent, dit-on, à près de £1,800,000 et plus de soixante saisies arrêts ont été mises sur sa maison de ville seulement, pour des sommes de £30,000 et au-dessous.

Rome.—La *Gazette d'Augsbourg* publie, sous la rubrique de Turin, 20 septembre, la note suivante:

"Le pape a écrit une lettre autographe à l'empereur d'Autriche et une autre à l'impératrice afin de terminer d'une manière amiable le différend concernant la ville de Ferrare. On espérait à Rome que les paroles du pape atteindraient leur but, d'autant plus que le comte de Lutzow s'est prononcé dans ce sens. D'après les dernières propositions de Rome concernant Ferrare, des dispositions sont prises pour l'établissement du *statu quo*, c'est-à-dire le remplacement des postes de la ville non par la garde bourgeoise mais par des soldats suisses. De cette manière, non-seulement on évitera toute collision, mais le service se fera beaucoup mieux. D'après ce que nous savons, il y a lieu de croire que l'Autriche acceptera ces propositions, si on ne lui conteste pas son droit de garnison."

Il convient d'observer que Pie IX, d'après tous les actes connus de son gouvernement, ne paraît pas disposé à se contenter du rétablissement de l'ancien *statu quo* à Ferrare. Toutefois ce rétablissement faciliterait beaucoup les négociations ultérieures, et nous désirons que la *Gazette d'Augsbourg* soit bien informé. La concession que ferait l'Autriche en se renfermant dans la citadelle serait d'autant plus grave que le journal officiel de Vienne a soutenu opiniâtrement que la ville et la citadelle de Ferrare ayant un fossé commun, on ne pouvait défendre l'une sans occuper l'autre.

—Méhemmed-Ali-Khan, ambassadeur du shah de Perse, est arrivé à Paris. Il est accompagné de son fils, de son gendre et d'une suite assez nombreuse.

Cet ambassade était depuis cinq mois et demi en voyage.

Le nouvel ambassadeur a été reçu à Orléans par M. le comte Alix Desgranges, premier secrétaire interprète du roi, envoyé à sa rencontre pour le complimenter et l'amener dans les appartemens destinés à le recevoir, place Vendôme, à l'hôtel du Rhin.

Mirza-Méhemmed-Ali-Khan occupait avant son départ le poste de ministre des affaires étrangères, dont il est resté titulaire. Arrivé à la force de l'âge, la carrière brillante qu'il a fournie est moins le résultat de sa naissance que de son talent, que l'on dit très remarquable.

Neveu d'Abul-Hassan-Khan, ambassadeur extraordinaire en France en 1818, il avait alors accompagné son oncle. Il a depuis consacré les souvenirs de son voyage de son séjour parmi nous dans une pièce de vers qui a obtenu une grande vogue à la cour de Perse, et n'a pas peu contribué à nous y faire connaître avantageusement par ses compatriotes.

—La peine de mort prononcée contre le lieutenant Munro par la cour criminelle centrale a été commuée en celle d'une année d'emprisonnement qu'il subira dans la prison de Newgate. On se rappelle que cet officier a tué en duel son beau-frère le lieutenant-colonel Fawcett.

—On écrit de Munich, le 13 septembre:

"Mme la comtesse de Landsfeld (Lola Montès), avant de se faire présenter à la cour où la décoration de l'Ordre de Marie-Thérèse, que la Reine vient de lui conférer, lui donne de plein droit les grandes et les petites entrées, a voulu pressentir la haute noblesse sur l'accueil auquel elle pourrait s'attendre de sa part. A cet effet, elle a envoyé ces jours-ci à une vingtaine des premières familles de Munich sa carte de visite, portant l'inscription suivante: *Marie, comtesse de Landsfeld.*

"La plupart de ces familles n'ont pas répondu à cette avance; les autres ont renvoyé à Mme de Landsfeld sa carte, sur laquelle avaient été ajoutés ces mots: "Nous ne connaissons pas cette comtesse."

"Mme de Landsfeld, offensée, a quitté brusquement Munich. On assure qu'elle est sortie de la Bavière et qu'elle s'est rendue à Chemnitz, en Saxe."

—L'instruction de l'affaire Deluzy se poursuit. Dans l'interrogatoire subi par l'inculpée, il y a quelques jours, et qui a duré cinq heures, elle a continué à protester de son innocence avec énergie. Une des jeunes personnes dont elle a fait l'éducation en Angleterre lui a écrit une lettre en signe d'attachement. Mademoiselle Deluzy a passé une partie de la nuit suivante à répondre à ce témoignage de souvenir.

Du reste, la spéculation cherche déjà les moyens de mettre en exploitation le nom et l'histoire de cette demoiselle. Ainsi, on lui a fait offrir une somme considérable pour obtenir d'elle la communication de sa correspondance inédite avec M. de Praslin et le droit de la publier. D'un autre côté il parait qu'une institutrice anglaise aurait fait proposer à la prévenue de venir, lors de sa sortie de prison, à Londres, où elle la garderait auprès d'elle avec des honoraires fort élevés.

On raconte encore que deux prétendants se sont mis sur les rangs pour obtenir sa main. La publicité dont elle est l'objet depuis quelque temps, loin d'éloigner ces messieurs, n'aurait été pour eux qu'un stimulant de plus.

—Depuis quelques jours une pierre funéraire a été placée sur la tombe du duc de Praslin, au cimetière du Mont-Permasse. On ne voit sur cette pierre aucun nom, aucune inscription; une grande croix a été creusé dans le milieu et en occupe presque entièrement la surface.

—M. Vincent d'Dequeviller, condamné récemment pour faux témoignage dans l'affaire Beauvallon, a été extrait, le 21, de la Conciergerie pour être conduit à la mairie du 11e arrondissement, où M. Desgranges, premier adjoint, a procédé à l'accomplissement des formalités civiles pour son mariage avec mademoiselle Marie-Félicité David. Dans la même journée, l'abbé Montès a, dans la prison, célébré l'office et béni l'union des nouveaux époux. Parmi les assistants, en petit nombre, on remarquait le marquis de Jouffroy et le général Prim, témoins du marié.

—Le *Chiendent*, arraché dans les champs, est toujours perdu. On sait cependant qu'il est très-propres à la nourriture des porcs, et M. Chef, vétérinaire, a rendu la santé et l'embonpoint à des chevaux épuisés, en leur donnant chaque jour une botte de chiendent de dix à douze livres. Le chiendent, qui a même été récemment préconisé pour la confection du pain, doit ses qualités nutratives à un peu de sucre et a beaucoup de fécule.